



# Art For All

[www.art-for-all.eu](http://www.art-for-all.eu)

Permettre un accès égal  
à l'éducation artistique et au marché public de l'art et de la culture  
pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique

## Guide national de bonnes pratiques - Belgique

Auteur:

European think & do tank Pour la Solidarité





## Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie

Ce projet est financé avec le soutien de la Commission européenne. Ce document reflète uniquement les opinions de leurs auteurs. La Commission ne peut être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent.

# **Guide national des bonnes pratiques**

## **Belgique – Communauté française**

Auteur : European think & do tank Pour la Solidarité

Juillet 2014

## Contenu

Summary in English .....	3
Introduction .....	4
1. Réglementations permettant l'égalité d'accès à l'éducation artistique et au marché de l'art et de la culture.....	6
2. Potentiels et défis observés.....	7
3. Bonnes pratiques de terrain identifiées lors des actions nationales .....	8
4. Recommandations.....	20

## Summary in English

The present national guide of good practices refers to the French Community of Belgium: Wallonia and Brussels-Capital. Belgium is a federal state composed of Communities and Regions. The power of decision belongs to the federal bodies but also to various bodies that independently exercise their competence in matters of their own: the Communities (French, Flemish and German) and the Regions (Wallonia, Flanders and Brussels-Capital). The Community has competences in education, while Regions have competences in matters related to persons (employment, vocational training, education and care for people with disabilities). Belgium has ratified the UN Convention on the Rights of Persons with Disabilities on 2 July 2009. Besides the wide range of human rights contained in the Belgian Constitution, its authorities also adopted in February 2013 and registered in Title II of the Constitution, the article 22b guaranteeing each disabled person "the right to receive, depending on the nature and severity of their disability, measures which ensure the autonomy and cultural, social and professional integration". Moreover, in accordance with the European Directive 2000/78/CE41, Belgium has adopted its national legislation to create a framework against discrimination based notably on disability. From primary school to high school, teaching is organised by the French Community and is of two types: ordinary and specialised. Art education is structured in several levels. These art schools are designed to train professional artists, not art mediators and educators for people with disabilities.

The guide identifies several challenges to be taken into account in relation to access to art education and public market of art and culture for people with intellectual disabilities:

- Develop a common culture and values for access to art and artistic education
- Promote the works of artists with mental or intellectual disabilities in the public arena
- Promote the inclusion of the people with intellectual disabilities' needs.

Also, the guide presents 11 good practices and provides several recommendations:

- Provide people with intellectual disabilities the choice to work in the ateliers
- Choose facilitators for their ability to listen and human relationship they were able to establish
- Mix the ateliers' participants
- Promote confrontation between "outsider" culture and "classic" works
- Affirm the need for quality in the creation to establish people with intellectual disabilities as full-fledged artists.

## Introduction

Face à un manque d'accès à l'éducation artistique et au marché commun de l'art pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique en Europe et face au manque d'outils méthodologiques et de formations spécifiques pour les médiateurs artistiques, le projet européen Art for All ([www.art-for-all.eu](http://www.art-for-all.eu)) vise à accroître les possibilités pour ces personnes de s'initier à l'art, de recevoir une formation artistique, d'acquérir des compétences, de créer, de promouvoir leurs œuvres et de prendre part au monde de l'art, dans tous ses aspects.

Pour atteindre cette visée, les objectifs généraux du projet sont les suivants:

- Développer la culture et les valeurs européennes communes dans le domaine de l'accès à l'art et l'éducation artistique pour les personnes en situation de handicap
- Faciliter et promouvoir le développement de programmes adaptés pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique par les organisateurs de l'éducation des adultes
- Promouvoir la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique dans les programmes mis en œuvre par les décideurs dans le domaine de l'éducation artistique pour les adultes.

Les publics cibles du projet sont :

- Les adultes en situation de handicap mental et/ou psychique
- Les animateurs de l'art (artistes, thérapeutes, éducateurs, formateurs, assistants)
- Les organisations culturelles et artistiques, les fournisseurs d'éducation artistique pour les adultes, les fournisseurs de services pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique, les décideurs dans le domaine de l'art et de la culture et de l'inclusion de ces personnes.

Le projet est porté par :

- Centre de la Gabrielle MFPass – France ([www.centredelagabrielle.fr](http://www.centredelagabrielle.fr))

Les autres partenaires du projet sont :

- European think & do tank Pour la Solidarité - Belgique ([www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu))
- Associazione Scuola Viva Onlus – Italie ([www.scuolaviva.org](http://www.scuolaviva.org))
- Stichting Culturele Raad Willemstad – Pays Bas ([www.kunstpodiumwillemstad.nl](http://www.kunstpodiumwillemstad.nl))
- Lebenshilfe Salzburg gemeinnützige – Autriche ([www.lebenshilfe-salzburg.at](http://www.lebenshilfe-salzburg.at))
- EIT Tugiliisu – Estonie ([www.vaimukad.ee/tugiliit/est](http://www.vaimukad.ee/tugiliit/est))
- Institut Charles Cros – France ([www.institut-charles-cros.eu](http://www.institut-charles-cros.eu))
- Universität Leipzig – Allemagne ([www.erzwiss.uni-leipzig.de](http://www.erzwiss.uni-leipzig.de))

Dans ce cadre, chaque partenaire a mené pendant deux ans des études nationales, diffusé et collecté des questionnaires auprès d'artistes en situation de handicap et de professionnels de médiation artistique et organisé des séminaires nationaux. Les séminaires ont rassemblé les acteurs clés dans le domaine de l'éducation artistique, des services pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique, et de promotion/diffusion des œuvres de ces artistes.

L'étude pour la Communauté française de Belgique a été publiée en mars 2014<sup>1</sup>. Le séminaire national a eu lieu le 8 mai 2014 à Bruxelles<sup>2</sup>, et a rassemblé les professionnels de structures éducatives, de musées, d'ateliers créatifs, de centres du jour et de réseaux européens au service du handicap. L'ensemble de ces travaux a permis à *Pour la Solidarité* d'identifier des bonnes pratiques pour l'accès à l'art des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique et d'élaborer le présent guide national des bonnes pratiques.

Le présent guide contient :

- Une sélection de réglementations permettant l'égalité d'accès à l'éducation artistique et marché de l'art et de la culture en Communauté française de Belgique
- Les potentiels et défis observés
- Les bonnes pratiques sélectionnées
- Une série de recommandations.

---

<sup>1</sup> [Art et handicap mental en Belgique francophone](#), Working paper, Pour la Solidarité, mars 2014.

<sup>2</sup> [Séminaire Art et handicap mental en Communauté française de Belgique](#), Pour la Solidarité en coopération avec Créahm-Bruxelles, Bruxelles, 8 mai 2014.

## 1. Réglementations permettant l'égalité d'accès à l'éducation artistique et au marché de l'art et de la culture

La Belgique est un état fédéral composé de Communautés et de Régions. Le pouvoir de décision appartient au Gouvernement et au Parlement fédéraux mais également à diverses instances qui exercent de manière autonome leurs compétences dans les matières qui leur sont propres : les Communautés (française, flamande et germanophone) et les Régions (wallonne, flamande et de Bruxelles-Capitale). Les Communautés ont la compétence des matières liées aux personnes : l'emploi, la formation professionnelle, l'enseignement et les soins aux personnes en situation de handicap. Depuis peu, à l'exception de l'enseignement, ce sont les Régions qui sont compétentes.

La Belgique ayant ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées<sup>3</sup> le 2 juillet 2009, celle-ci est entrée en vigueur en août 2009. En plus du large éventail de droits de l'homme contenu dans la Constitution belge, le pays a également adopté en février 2013 et inscrit, au titre II de la Constitution, un article 22ter garantissant à chaque personne en situation de handicap « le droit de bénéficier, en fonction de la nature et de la gravité de son handicap, des mesures qui lui assurent l'autonomie et une intégration culturelle, sociale et professionnelle »<sup>4</sup>.

Conformément à la directive européenne 2000/78/CE<sup>41</sup>, la Belgique a adopté une législation nationale afin de créer un cadre de lutte contre les discriminations fondées sur l'âge, l'orientation sexuelle, les convictions philosophiques et religieuses et le handicap. Pour lutter contre la discrimination fondée sur le handicap en particulier, le pays a adopté la loi Anti-discrimination du 10 mai 2007, qui interdit toute discrimination, directe ou indirecte, fondée sur le handicap<sup>5</sup>.

En termes d'accès à des activités culturelles, les personnes en situation de handicap relèvent de trois législations anti-discrimination :

- **Fédérale** : la loi fédérale du 10 mai 2007 garantissant le droit à la non-discrimination fondée sur le handicap

<sup>3</sup> Pour le texte complet de la Convention, voir : <http://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>

<sup>4</sup> Révision du titre II de la Constitution, Sénat de Belgique, session 2009-2010, <http://www.senat.be/www/?MIval=publications/viewPub.html&COLL=S&LEG=4&NR=1531&VOLGNR=3&LANG=fr>

<sup>5</sup> <http://www.handicap.fgov.be/sites/handicap.fgov.be/files/explorer/fr/brochure-politique-personnes-handicapees-belgique.pdf>

- **Régionale** : le décret du 6 novembre 2008 de la Région wallonne relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, modifié par le décret du 19 mars 2009
- **Communautaire** : le décret du 12 décembre 2008 de la Communauté française relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination.

Selon la loi fédérale du 10 mai 2007, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme<sup>6</sup> est chargé de traiter les discriminations sur la base de différents motifs comme le handicap et l'état de santé. Sur cette base, le Centre a réalisé en 2009 la brochure *Discrimination des personnes avec un handicap : de quoi s'agit-il et comment y réagir ? Information et conseils pratiques*<sup>7</sup>. La brochure est à destination des personnes en situation de handicap et des personnes souffrant d'un problème de santé, ainsi que de leur entourage, afin de mieux faire connaître la législation anti-discrimination et le rôle du Centre dans la lutte contre les discriminations.

De l'école maternelle à l'école secondaire, l'enseignement est organisé par la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles) et il est de deux types : ordinaire et spécialisé. L'enseignement artistique<sup>8</sup> est structuré en plusieurs niveaux : supérieur (16 écoles supérieures d'art), secondaire artistique de plein exercice, et secondaire artistique à horaire réduit. Ces écoles visent à former des artistes ou des professionnels d'art, et non des médiateurs artistiques ou des éducateurs pour les personnes en situation de handicap. Il existe un diplôme universitaire en art-thérapie, à la Haute Ecole Libre Ilya Prigogine de Bruxelles<sup>9</sup>. Les certificats en art-thérapie sont notamment délivrés par l'association belge de l'art-thérapie<sup>10</sup>.

## 2. Potentiels et défis observés

Au cours du projet Art for All, *Pour la Solidarité* a observé plusieurs **défis** à relever pour faciliter l'accès à l'éducation artistique et au marché public de l'art et de la culture pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique :

---

<sup>6</sup> <http://www.diversite.be>

<sup>7</sup> [http://www.diversite.be/diversiteit/files/File/brochures/CGKR\\_handicap\\_FR\\_Web.pdf](http://www.diversite.be/diversiteit/files/File/brochures/CGKR_handicap_FR_Web.pdf)

<sup>8</sup> [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

<sup>9</sup> [www.helb-prigogine.be](http://www.helb-prigogine.be)

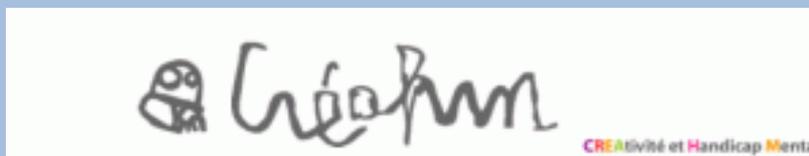
<sup>10</sup> [www.art-the.org](http://www.art-the.org)

- 1. Développer une culture et des valeurs communes pour l'accès à l'art et à l'éducation artistique et culturelle.** Il s'agit de développer l'offre d'éducation artistique pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique. Cela peut passer par des expériences en atelier, c'est-à-dire en dehors des institutions spécialisées dans lesquelles ils résident. Cela passe aussi par des méthodes d'animation et d'apprentissage adaptées à ce public bien spécifique qui a des besoins et des attentes particulières devant être pris en compte afin de parvenir à un processus de création efficace. L'accompagnement de ces personnes en atelier créatif représente un défi quotidien.
- 2. Promouvoir les œuvres des artistes en situation de handicap mental et/ou psychique sur la scène publique.** L'accès au marché de l'art pour les œuvres des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique reste parfois problématique bien qu'un véritable marché de l'art « outsider » soit en pleine expansion. L'un des défis majeurs consiste à reconnaître l'art de ces personnes uniquement pour sa valeur artistique, comme c'est le cas pour tous les autres artistes. La lecture de l'œuvre est trop souvent biaisée par la projection de stéréotypes ou d'idées préconçues par le public qui a tendance à enfermer l'artiste dans sa condition de malade et non pas de créateur unique.
- 3. Promouvoir la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.** Le troisième et dernier défi identifié consiste à trouver le juste équilibre dans l'animation des ateliers artistiques. Il faut savoir à la fois délivrer une technique et savoir s'effacer pour laisser place à la créativité de ces artistes.

### **3. Bonnes pratiques de terrain identifiées lors des actions nationales**

Une bonne pratique peut être définie comme un processus ou une méthode qui a fait preuve de son bon fonctionnement et qui produit des résultats convaincants dans la poursuite d'un objectif spécifique. Forte de ces arguments, elle peut donc être recommandée comme un modèle. Suite aux recherches et au séminaire national menés dans le cadre du projet Art for All, les bonnes pratiques suivantes ont été identifiées. Celles-ci sont d'ordre institutionnel, organisationnel et/ou technique, et elles favorisent l'égalité dans l'accès à l'art pour tous. Les bonnes pratiques sélectionnées sont illustrées sous forme de fiches qui contiennent une brève description et les coordonnées de l'organisation identifiée.

## 1. CRÉAHM



<b>DESCRIPTION</b>	<p>Luc Boulangé (artiste plasticien belge), convaincu que « <i>la personne en situation de handicap a la possibilité et le droit d'accéder à la création artistique à part entière si son talent est suscité, encouragé, reconnu</i> », crée en 1979 le premier Créahm (Créativité et handicap mental) à Liège.</p> <p>L'objectif premier du Créahm est de « <i>révéler et de déployer des formes d'art produites par des personnes handicapées mentales</i> » dans un cadre pleinement artistique. C'est au travers d'ateliers de création animés par des praticiens en arts plastiques et en arts vivants – théâtre, danse, cirque et musique – que le Créahm inscrit l'originalité de sa démarche, artistique, sociétale et politique.</p>	
	<b>CONTACT</b>	<p>Créahm-Liège Gentiane Angeli, animatrice Quai St Léonard 6, 4000 Liège Tel. +32 4 227 01 55 <a href="mailto:info@creahm.be">info@creahm.be</a> <a href="http://www.creahm.be">www.creahm.be</a></p>

## 2. CAMPAGN'ART



<b>DESCRIPTION</b>	<p>“Semer... et récolter”. Campagn’art est l’atelier créatif émanant du Centre Reine Fabiola à Neufvilles, créé en 1977. Accueillant chaque semaine une quarantaine d’artistes plasticiens, cet atelier a trois principaux pôles :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Déceler des talents artistiques au sein de la population accueillie au Centre.</li> <li>2. Accompagner les artistes dans leur expression pour favoriser leur développement personnel.</li> <li>3. Promouvoir les œuvres et créations au sein de l’institution mais aussi dans les galeries artistiques et musées belges et internationaux via des projets artistiques, des concours et des expositions.</li> </ol> <p>Les activités artistiques se développent autour de trois disciplines : terre, dessin-peinture et sculpture. Au sein de l’atelier chaque artiste travaille à son propre rythme, tranquille ou passionné. Ils sont encadrés par des animateurs formés aux arts plastiques. Les animateurs insufflent une ambiance propice à la création, répondent aux demandes ou interrogations des artistes et proposent de participer à tel ou tel concours. S’ils fournissent au départ un certain apprentissage des techniques, les artistes se les approprient vite, et souvent de façon très personnelle. Tous créent donc librement tant au niveau des thèmes que des techniques.</p>
<b>CONTACT</b>	<p>Atelier Campagn'Art Yves Poelman, responsable Chemin Tinette 36A, 7063 Neufvilles Tel: +32 67 33 36 25 <a href="mailto:campagnart@crfneufvilles.org">campagnart@crfneufvilles.org</a> <a href="http://www.campagnart.be">www.campagnart.be</a></p>

### 3. LA POMMERAIE



<b>DESCRIPTION</b>	<p>La Pommeraie est un foyer créé pour recevoir des adultes travaillant en atelier protégé.</p> <p>Outre les rencontres spontanées et quotidiennes, des activités plus spécifiques sont organisées pour favoriser les échanges et les rencontres avec les villageois. Le secteur « <i>Loisirs et Rencontres</i> » offre chaque jour des activités variées permettant la rencontre avec l'autre et aussi de se délasser de manière ludique ou plus sérieusement de manière culturelle.</p> <p>La multiplicité des ateliers correspond au désir de répondre au mieux aux besoins et aux attentes des usagers : travail du cuir, du vitrail, du tissu, du papier, de la mosaïque ; atelier théâtre ; la création florale. Le souhait est de proposer des ateliers qui offrent des possibilités d'épanouissement en fonction des difficultés de chacun. Le travail socio-éducatif cherche à favoriser l'autonomie de la personne en prévoyant un accompagnement individualisé et chaleureux. Outre ces ateliers, La Pommeraie organise le premier festival international du film court, du film d'essai, du film d'animation et du clip pour Personnes issues de centres spécialisés : <i>le Festival international des Pom's d'Or</i>.</p>
<b>CONTACT</b>	<p>Franc Dubois Rue Neuve 15, 7972 Ellignies-Sainte-Anne Tel. +32 69 68 46 04 <a href="mailto:infopommeraie@centre-la-pommeraie.be">infopommeraie@centre-la-pommeraie.be</a> <a href="http://www.centre-la-pommeraie.be">www.centre-la-pommeraie.be</a></p>

#### 4. LA « S » GRAND ATELIER (CENTRE D'EXPRESSION ET DE CRÉATIVITÉ LA HESSE)



#### DESCRIPTION

La « S » Grand Atelier est l'association artistique et culturelle rattachée à l'asbl Les Hautes Ardennes, structure d'aide aux personnes en situation de handicap mental, qui propose une série d'ateliers de création (arts plastiques et arts de la scène). Ces ateliers, encadrés par des professionnels diplômés d'une école d'art, diffusent les œuvres produites dans tous les milieux culturels et pas seulement celui lié au handicap mental. La « S » organise ainsi des expositions, des concerts, participe à des foires, publie des écrits, etc.

La « S » Grand Atelier fonctionne également comme un laboratoire grâce à des résidences artistiques d'interactions et d'expérimentations diverses entre ces artistes communément appelés « outsiders » et des artistes contemporains. Poussant la rencontre encore un peu plus loin, la « S » Grand Atelier a mis en place une plateforme de réflexion théorique sur ces pratiques inédites de mixité : représentations mentales du handicap ; perception de la différence parmi le grand public ; obtention d'une meilleure reconnaissance à travers la production artistique.

#### CONTACT

Anne-Francoise Rouche, directrice artistique  
Place des Chasseurs ardennais 31, 6690 Vielsalm  
Tel. +32 80 28 11 51  
[direction@lasgrandatelier.be](mailto:direction@lasgrandatelier.be)  
[www.lasgrandatelier.be](http://www.lasgrandatelier.be)

## 5. LA MAISONNÉE



<b>DESCRIPTION</b>	<p>L'asbl La Maisonnée est un Service résidentiel pour adultes, agréé par l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH). Chaque résidant est considéré et traité comme un individu à part entière, avec les mêmes droits fondamentaux que n'importe quel citoyen : son handicap n'est donc qu'une caractéristique incidente. Quelle que soit l'importance du handicap de la personne, La Maisonnée cherche à mettre en valeur ses compétences propres. Celles-ci orienteront chaque personne vers des ateliers destinés essentiellement à épanouir, valoriser et développer ces compétences : les ateliers « Jardin », « Bois » ou « Terre », l'atelier « Les Marmiton », les ateliers « Fil et tissu » ou « Colle et papier », l'atelier « Arts graphiques », la participation aux Special Olympics, etc.</p> <p>La Maisonnée accorde beaucoup d'importance à l'insertion de ses usagers dans la communauté de proximité ; ainsi, plusieurs d'entre eux font partie d'associations du village, comme les Gilles de Virginal par exemple ; d'autres participent aux marches de l'Adeps, quelques-uns fréquentent la bibliothèque communale.</p>
<b>CONTACT</b>	<p>Jean-Luc Wasmès, directeur Rue Toûne 6, 1460 Haut-Ittre Tél. +32 2 366 04 73 <a href="mailto:infos@lamaisonnee.be">infos@lamaisonnee.be</a> <a href="http://www.lamaisonnee.be">www.lamaisonnee.be</a></p>

## 6. LE SILEX



<b>DESCRIPTION</b>	<p>Créée en 1974, l'asbl le Silex réunit plus de 330 personnes handicapées, mentales ou non. Le Silex propose, grâce à ses animateurs, un choix d'activités permettant à chacun d'aller à la rencontre du monde d'aujourd'hui, d'apprendre à s'y sentir mieux et à s'exprimer à travers la pratique artistique. À travers ses activités, le Silex vise à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Donner à chacun le droit et l'accès à des loisirs librement choisis selon les possibilités de chacun.</li> <li>2. Reconnaître et faire reconnaître la place de la personne en situation de handicap dans la société, l'aider à affirmer le droit à l'autonomie sociale, économique, culturelle, environnementale et politique.</li> <li>3. Contribuer à la construction d'une société plus juste et y faire évoluer les comportements et les mentalités du grand public face à la problématique du handicap.</li> <li>4. Situer son action dans le cadre d'une éducation permanente dont les axes sont la culture et la citoyenneté, dont les enjeux sont l'analyse critique et l'action.</li> </ol> <p>Le Silex propose notamment à ses membres : des ateliers réguliers dans les domaines artistique et culturel, des lieux de parole et d'échange, des soirées de réflexion et d'information, des sorties culturelles et des spectacles, la participation à des expositions et des événements artistiques.</p>
<b>CONTACT</b>	<p>Virginie Kumps, directrice Rue Voot 82, 1200 Bruxelles Tel. +32 2 762 40 09 <a href="mailto:infos@lesilex.be">infos@lesilex.be</a> <a href="http://www.lesilex.be">www.lesilex.be</a></p>

## 7. ART)&(MARGES MUSÉE

**art) & (marges**  
musée-museum

<b>DESCRIPTION</b>	<p>L'Art)&amp;(Marges Musée défend des artistes qui ne s'inscrivent pas dans le circuit culturel officiel. Leur volonté est de permettre à cet art, encore trop souvent différencié, de participer pleinement au circuit officiel. L'approche n'a jamais été de mettre en opposition l'art officiel et l'art en marge mais au contraire de créer un dialogue dynamique entre les œuvres de ces artistes socialement marginalisés par la maladie ou le handicap (...) et les œuvres d'artistes professionnels qui évoluent dans le circuit culturel classique.</p> <p>La collection permanente du musée propose aux visiteurs la découverte d'une vingtaine d'artistes de l'art outsider. Les expositions temporaires sont soit thématiques ou rétrospectives, ou encore organisent un dialogue entre les œuvres d'artistes in- et outsider.</p>
<b>CONTACT</b>	<p>Tatiana Veress, Directrice Rue Haute 312-314, 1000 Bruxelles Tel. +32 2 533 94 98 <a href="mailto:info@artetmarges.be">info@artetmarges.be</a> <a href="http://www.artetmarges.be">www.artetmarges.be</a></p>

## 8. MADMUSÉE



<b>DESCRIPTION</b>	<p>Le MADmusée est un musée d'art situé à Liège. Il œuvre à la conservation, la diffusion, la sensibilisation et l'étude de productions d'artistes en situation de handicap mental et dispose d'une collection internationale, composée d'œuvres réalisées par des artistes déficients mentaux.</p> <p>Parallèlement à la conservation et à l'étude de cette collection, le MADmusée développe trois champs d'actions spécifiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La programmation de quatre expositions temporaires dans son espace galerie.</li> <li>2. Un service pédagogique et de médiation culturelle qui allie sensibilisations théoriques et pratiques.</li> <li>3. Un centre de documentation qui propose un choix exhaustif de documents traitant de l'art des artistes handicapés mentaux et d'autres formes d'expression « hors normes » (art brut, art outsider, art en marge, « anarchitectures », etc.).</li> </ol>
<b>CONTACT</b>	<p>Pierre Muylle, direction Parc d'Avroy s/n, 4000 Liège Tel. +32 4 222 32 95 <a href="mailto:info@madmusee.be">info@madmusee.be</a> <a href="http://www.madmusee.be">www.madmusee.be</a></p>

## 9. LA CLAIRIÈRE



<b>DESCRIPTION</b>	<p>La Clairière est un centre de jour pour personnes en situation de handicap qui vise au développement physique, mental et affectif et au bien-être de la personne atteinte d'une déficience intellectuelle. Grâce à l'intervention d'une équipe de professionnels, le centre la Clairière offre notamment des cours d'arts plastiques aux jeunes souffrant de déficience mentale. Le but est notamment de faire des arts plastiques un moyen de socialisation afin de faciliter leur approche des personnes et d'augmenter leur estime d'eux-mêmes. Le but n'est pas de produire des artistes, juste mettre les outils en main pour les aider à développer un savoir s'ils en ont envie. Il s'agit de donner une ligne de mire, une tendance mais on ne peut pas déterminer un objectif précis, pas de résultat.</p> <p>Les professionnels de la Clairière travaillent à donner un bagage technique aux élèves mais les laissent libre d'exprimer pleinement leur subjectivité à travers leur propre esthétique.</p> <p>La liberté et le choix de participer sont au cœur de la réussite des ateliers menés dans lesquels les élèves se sentent plus libres que dans les autres classes.</p>
<b>CONTACT</b>	<p>La Clairière Vincent Stainier, secrétaire général rue du Loutrier 75, 1170 Bruxelles Tel. +32 2 661 78 81 <a href="mailto:v.stainier@laclairiere.be">v.stainier@laclairiere.be</a> <a href="http://www.laclairiere.be">www.laclairiere.be</a></p>

## 10. ATELIER 17

<b>DESCRIPTION</b>	<p>L'Atelier 17 est un service d'accueil de jour pour adultes qui fait partie de l'Association chrétienne des institutions sociales et de santé (ACIS) à Clairval. Fréquenté par une quarantaine de personnes en situation de handicap mental, l'Atelier 17 propose des ateliers créatifs (peinture / céramique), sportifs et culinaires.</p> <p>Lieu de création, de détente et d'épanouissement personnel, l'Atelier 17 leur permet de s'exprimer, sous l'œil avisé des animateurs. Ceux-ci sont très attentifs aux aptitudes des participants et les guident afin qu'ils puissent les développer. Au sein de l'atelier, les animateurs conseillent (techniques, choix des couleurs, etc.) et, dans une optique d'ouverture et de participation à la vie culturelle, ils proposent régulièrement des visites et des thèmes sur lesquels travailler.</p> <p>Des expositions sont organisées régulièrement afin de valoriser le travail des artistes et d'assurer l'achat de matériel et autres par la vente des œuvres.</p>
<b>CONTACT</b>	<p>ACIS CLAIRVAL Service d'Accueil de Jour pour Adultes André Lamy, directeur Route de Hottemme 17, Clairval (Barvaux-sur-Ourthe) Tel. +32 8 6 21 49 37 <a href="mailto:clairval-barvaux@acis-group.be">clairval-barvaux@acis-group.be</a> <a href="http://www.acis-group.org">www.acis-group.org</a></p>

## 11. LE CENTRE D'ART DIFFÉRENCIÉ NAMUROIS (CADN)



<b>DESCRIPTION</b>	<p>Créée en 2003, cette asbl a pour objet de susciter, encourager et valoriser toutes expressions artistiques d'enfants et d'adultes handicapés mentaux. La démarche du CADN a pour essence l'intégration dans la vie de tous les jours de toute personne en situation de handicap mental ayant des aptitudes artistiques. La sensibilité artistique trop souvent méconnue de certaines de ces personnes leur permet de s'exprimer, de se valoriser et in fine de s'intégrer au monde. Le CADN ne veut pas utiliser l'Art comme thérapie de développement. Il a la volonté, aux travers des stages, d'animations, de formations qu'il organise, de présenter la personne au travers de ses réalisations artistiques qu'elles soient musicales, théâtrales, sculpturales, picturales ou autres. Le CADN veut, à long terme, promouvoir et présenter des œuvres de qualité réalisées par des personnes en situation de handicap mental et pouvant être diffusées au-delà des circuits « traditionnels ».</p> <p>Le CADN souhaite, par le biais d'une formation artistique, faire connaître « l'autre » en tant qu'égal, capable d'émotions, de sensibilités et d'expressions.</p>
<b>CONTACT</b>	<p>Benoit Vander Elst, président          Rue de Jausse 242, 5100 Wierde          Tel. +32 (8) 1 56 64 69  <a href="mailto:benoit.vanderelst@cadn.be">benoit.vanderelst@cadn.be</a>  <a href="http://www.cadn.be">www.cadn.be</a></p>

## 4. Recommandations

Cette partie résume les recommandations du projet visant à améliorer l'égalité d'accès à l'éducation artistique et au marché public de l'art et de la culture pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique en Communauté française de Belgique.

Elle présente cinq propositions pour les politiques publiques pour mettre en œuvre l'égalité d'accès pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

- 1. Offrir aux personnes en situation de handicap mental et/ou psychique le choix de sortir de leur institution pour travailler en atelier.** La sortie de l'institution est mise en avant par les différents acteurs clés belges comme une nécessité. Il s'agit avant tout de laisser le choix aux personnes d'assister ou non à ces ateliers, il faut que leur motivation soit le fruit d'une volonté propre et non quelque chose d'imposé afin que ces ateliers apparaissent à leurs yeux comme un espace de liberté et non un espace thérapeutique.
- 2. Choisir les animateurs pour leur capacité d'écoute et la relation humaine qu'ils parviennent à instaurer.** La relation humaine est très importante dans les ateliers. Il faut que l'animateur soit capable de créer une alchimie et lui-même doit trouver sa place dans l'activité. En effet, il s'agit de parvenir à un fragile équilibre qui consiste à pouvoir orienter l'élève vers une pratique, une technique, en sachant toutefois lui laisser exprimer pleinement sa créativité sans le brider. L'animateur doit s'effacer quitte à ne pas parvenir à un résultat qui soit esthétiquement celui attendu.
- 3. Mixer le public dans les ateliers.** L'atelier doit être un lieu de liberté dont s'emparent durant un temps les différents artistes en situation de handicap mental et/ou psychique. Ce lieu déconstruit les règles élèves-professeur, on instaure une relation nouvelle dans laquelle l'artiste semble laisser de côté sa caractéristique « handicapé » pour ne plus travailler que son identité d'artiste. Inviter des personnes extérieures à découvrir ce lieu et laisser aux artistes l'initiative de présenter l'atelier, les œuvres et les techniques est l'occasion de rencontres qui peuvent être

mutuellement enrichissantes et très gratifiantes pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

4. **Favoriser la confrontation entre la culture « outsider » et les œuvres « classiques ».** Il s'agit de reproduire des expériences menées et qui se sont déjà révélées très porteuses. Par exemple mixer au sein d'une même exposition des œuvres d'artistes en situation de handicap mental et/ou psychique avec d'autres œuvres sans ne jamais révéler la nature des œuvres. Cela fait naître chez le public une confusion nécessaire à faire disparaître les différents stéréotypes qui auraient pu biaiser son regard.
  
5. **Affirmer l'exigence de qualité dans la création afin d'établir les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique comme des artistes à part entière.** S'intéresser à la production artistique de ces personnes ne relève pas de « bons sentiments » ou d'une forme de paternalisme. Il faut être exigeant dans la sélection afin de faire de ces œuvres un champ reconnu avant tout pour ses qualités esthétiques et plastiques plus que par l'identité de son auteur. L'artiste en situation de handicap mental et/ou psychique doit être jugé comme artiste à part entière.

Le projet européen Art for All vise à améliorer l'accès à l'éducation artistique et au marché public de l'art et de la culture pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique. Dans ce cadre, et sur la base des résultats des séminaires nationaux, de l'analyse des besoins et de l'identification des différentes pratiques mises en place, chaque partenaire a élaboré un guide national de bonnes pratiques. Les guides nationaux ont été élaborés sur la base d'un modèle commun, afin d'avoir la même approche dans l'analyse et la comparaison des bonnes pratiques et afin de permettre l'élaboration d'un Guide européen de bonnes pratiques Art for All.

Une bonne pratique peut être définie comme un processus ou une méthode qui a fait preuve de son bon fonctionnement et qui produit des résultats convaincants dans la poursuite d'un objectif spécifique. Fortes de ces arguments, les bonnes pratiques présentées sont recommandées par les auteurs de ce guide comme un modèle pouvant avoir valeur d'exemple. Identifier et partager les bonnes pratiques, c'est apprendre des autres et réutiliser ces connaissances. L'accumulation d'expérience dans des processus bien élaborés représente le plus grand avantage de cette méthode.

Ce guide a été élaboré par le European think & do tank Pour la Solidarité suite aux travaux menés en Communauté française de Belgique.

Les guides suivants sont également disponibles :

- Guide national de bonnes pratiques en Allemagne
- Guide national de bonnes pratiques en Autriche
- Guide national de bonnes pratiques en Estonie
- Guide national de bonnes pratiques en France
- Guide national de bonnes pratiques en Italie
- Guide national de bonnes pratiques aux Pays-Bas
- Guide européen de bonnes pratiques Art for All (traduit en anglais, allemand, estonien, français, italien et néerlandais)

POUR PLUS D'INFORMATIONS:  
[www.art-for-all.eu](http://www.art-for-all.eu)

